



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.04.1.43

Le jeudi 9 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
02/04/2026

Date de l'Affichage
02/04/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 36
Représentés : 5
Absents : 2

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoints**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

Mme Salima YENBOU donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

SECRETARE : Monsieur MELLIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.1.43

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1111-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121.15 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
1^{er} alinéa ;

VU son Règlement Intérieur ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Henri MELLIER en qualité de Secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260409-192325-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.04.2.44

Le jeudi 9 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
02/04/2026

Date de l'Affichage
02/04/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 38
Représentés : 5
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Salima YENBOU donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

SECRETARE : Monsieur MELLIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.2.44

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
ET DES MARCHES**

Par délibération en date du 17 octobre 2023, le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation de pouvoirs au Maire pour prendre certaines décisions énumérées à l'article précité.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal que :

1/ Par décision n° 2026.07, il valide le bail commercial dérogatoire, avec Madame Sandrine Ravasson, exploitante de l'entreprise CJOLICOM, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 09/02/2026 au 16/02/2026.

2/ Par décision n° 2026.08, il valide le bail commercial dérogatoire, avec Madame Elisabeth Rassez, exploitante de l'entreprise CREAZA BIJOUX, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 16/02/2026 au 23/02/2026.

3/ Par décision n° 2026.09, il renouvèle, à compter du 20 février 2026, et jusqu'au 20 février 2027, la convention d'occupation d'un logement communal signée le 20 mai 2025 entre la ville de Melun et Madame Emilie DARGNAT.

4/ Par décision n° 2026.10, il valide le bail commercial dérogatoire, avec Madame Marina Langlais, exploitante de l'entreprise LES VITRINES DE MARINA, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 16/03/2026 au 23/03/2026.

5/ Par décision n° 2026.11, il valide le bail commercial dérogatoire, avec Madame Elodie Contremoulin, exploitante de l'entreprise LE BAR A BRACELET et Madame Chantal Verger, exploitante de l'entreprise ACTU SHOP, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 23/03/2026 au 30/03/2026.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.2.44

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260409-192327-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.04.3.45

Le jeudi 9 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :

02/04/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Date de l'Affichage

02/04/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoint**

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 38
Représentés : 5
Absents : 0

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Salima YENBOU donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

SECRETARE : Monsieur MELLIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.3.45

**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET JURY DE
CONCOURS ELECTION DES MEMBRES**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article D. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 2162-24 du Code de la Commande Publique ;

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que de cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités ;

CONSIDERANT pour les concours organisés par la commune, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury de concours, en application de l'article R. 2162-24 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'au regard du renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations sauf disposition législative prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

CONSIDERANT que sur la base de la composition actuelle du Conseil Municipal, comprenant 43 membres, le quotient électoral pour l'attribution des 5 sièges de titulaires s'établit à 8,6 ;

CONSIDÉRANT que l'application de la règle du plus fort reste conduit à l'attribution des cinq sièges aux quatre listes élues au sein du Conseil Municipal selon la méthode suivante :

Attribution des sièges entiers :

- *EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.3.45*

« MELUN, TERRE D'AVENIRS » : 34 membres (34/8,6) = 3, 95 sièges : 3 sièges entiers.

« RELEVONS MELUN » : 4 membres (4/8,6) = 0, 46 siège : 0 siège.

« UNION POPULAIRE DE MELUN » : 3 membres (3/8,6) = 0, 35 siège : 0 siège.

« L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » : 2 membres (2/8,6) = 0, 23 siège : 0 siège

Les deux autres sièges sont attribués aux listes ayant le plus fort reste selon le calcul suivant :

« MELUN, TERRE D'AVENIRS » : $34 - (3 \times 8,6) = 8,2$.

« RELEVONS MELUN » : $4 - (0 \times 8,6) = 4$.

« UNION POPULAIRE DE MELUN » : $3 - (0 \times 8,6) = 3$.

« L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$.

Le 4^e siège est ainsi attribué à la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS ».

Le 5^e siège est attribué à la liste ayant le plus fort reste selon le calcul suivant :

« MELUN, TERRE D'AVENIRS » : $34 - (4 \times 8,6) = - 0,4$.

« RELEVONS MELUN » : $4 - (0 \times 8,6) = 4$.

« UNION POPULAIRE DE MELUN » : $3 - (0 \times 8,6) = 3$.

« L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$.

Le 5^e siège est ainsi attribué à la liste « RELEVONS MELUN ».

CONSIDÉRANT qu'il en résulte, une répartition des 5 sièges de titulaires et suppléants comme suit :

- Liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS » : **4 sièges** ;
- Liste « RELEVONS MELUN » : **1 siège** ;
- Liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » : **0 siège** ;
- Liste « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » : **0 siège**.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ;

PREND ACTE du dépôt des listes suivantes :

Liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS » :

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.3.45

Titulaires :

- Monsieur Henri MELLIER
- Monsieur Guillaume DEZERT
- Monsieur Jean-Hugues BARBÉ
- Monsieur Gérard GALLET

Suppléants :

- Madame Sophia HALIFA
- Madame Aude ROUFFET
- Monsieur Jean CLARYS
- Monsieur Mathieu DUCHESNE

Liste « RELEVONS MELUN » :

Titulaires :

- Madame Caroline Kimberley LEGERNARD

Suppléants :

- Monsieur Michaël GUION

PROCLAME élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- Monsieur Henri MELLIER
- Monsieur Guillaume DEZERT
- Monsieur Jean-Hugues BARBÉ
- Monsieur Gérard GALLET
- Madame Caroline Kimberley LEGERNARD

PROCLAME élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Madame Sophia HALIFA
- Madame Aude ROUFFET
- Monsieur Jean CLARYS
- Monsieur Mathieu DUCHESNE
- Monsieur Michaël GUION

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.3.45

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260409-192399-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.04.4.46

Le jeudi 9 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :

02/04/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Date de l'Affichage

02/04/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoint**

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 38
Représentés : 5
Absents : 0

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Salima YENBOU donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

SECRETARE : Monsieur MELLIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.4.46

**OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA
VILLE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
GROUPE HOSPITALIER SUD ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 6143-5 du Code de la Santé Publique ;

VU les articles R.6143-3 et R.6143-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal et de l'élection du Maire le 21 mars 2026 ; il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions précitées du Code de la Santé Publique, siègent au titre des représentants des collectivités territoriales, d'une part le Maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne, et d'autre part un autre représentant de cette commune élu en son sein par l'organe délibérant ;

CONSIDERANT que le Maire de Melun est membre de droit du Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France en sa qualité de Maire de la commune siège ;

CONSIDERANT que, dans ces conditions, il appartient au Conseil Municipal de prendre acte de ce que le Maire de Melun siègera au sein du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France et de désigner, en son sein, un représentant de la commune de Melun appelé à siéger à ses côtés au sein de ce Conseil ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales visées, décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de ce que le Maire de Melun, membre de droit du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France en sa qualité de Maire de la commune siège, siègera au sein de cette instance.

PROCEDE au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 43
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Abstentions	: 0
Suffrages exprimés	: 43
Majorité absolue	: 22

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.4.46

Ont obtenus

- Monsieur Emmanuel ADJOUADI : 38 voix
- Madame Céline GILLIER : 2 voix
- Madame Fatiya MOTHAY : 3 voix

DESIGNE pour représenter, avec le Maire, la commune de Melun au sein du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France :

M. Emmanuel ADOUADI

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé compétent aux fins de nomination des représentants de la commune de Melun au sein du Conseil de Surveillance du GHSIF.

Adopté par 5 voix contre et 38 voix pour

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur


077-217702885-20260409-192730-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.04.5.47

Le jeudi 9 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :

02/04/2026

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Date de l'Affichage

02/04/2026

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoint**

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 38
Représentés : 5
Absents : 0

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Salima YENBOU donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

SECRETARE : Monsieur MELLIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.5.47

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2026**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2312-1 du CGCT

VU la loi « Administration Territoriale de la République » N° 92.125 du 6 Février 1992 et notamment son article 11 ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » et notamment son article 107 ;

VU la nomenclature M57 ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2026, conformément aux délais et aux conditions imposés par la loi.

VOTE le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260409-192657-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.04.6.48

Le jeudi 9 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
02/04/2026

Date de l'Affichage
02/04/2026

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 38
Représentés : 5
Absents : 0

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Ségolène DURAND, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, M. Noël BOURSIN, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoint**

M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, Mme Angélique DEHIMI, Mme Sophia HALIFA, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Claire GUILLEMINOT, Mme Warda MANNIER, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK, Mme Géraldine GENTRIC, Mme Monica RADU, M. Jean-Hugues BARBÉ, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, Mme Céline GILLIER, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Salima YENBOU donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Sophie ROCHER donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

M. Gérald GALLET donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

SECRETARE : Monsieur MELLIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.6.48

**OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE
FEMMES/HOMMES POUR L'ANNÉE 2026**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2121-29 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 1612-24 et L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, pris en application de l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 03 février 2026 ;

CONSIDERANT que les communes de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter annuellement un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes et ce, de façon systématique depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDERANT que les communes de plus de 20 000 habitants doivent également élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel afin d'assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dont la durée ne peut excéder trois (3) ans renouvelables ;

CONSIDERANT qu'à la présentation de ce rapport sur l'égalité femmes/ hommes sur le territoire de la Commune de Melun s'ajoute celle du plan d'action égalité hommes/femmes établi par l'autorité territoriale sur une période de trois (3) ans ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes sur le territoire de la Commune de Melun pour l'année 2026 qui comprend notamment le plan d'action établi par l'Autorité territoriale pour 2025 /2028.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2026.04.6.48

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260409-192336-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Signé par le Maire,

A blue circular official seal of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, appearing to read 'Kadir MEBAREK'.

Kadir MEBAREK